



# Stratégie de Pays 2014-2020

Co-construction de la réponse à l'AMI  
Septembre 2014

# LES ÉCHÉANCES EN 2014

## PHASE 1 : INFORMATIONS

## PHASE 2 : DÉMARCHE ASCENDANTE (en cours)

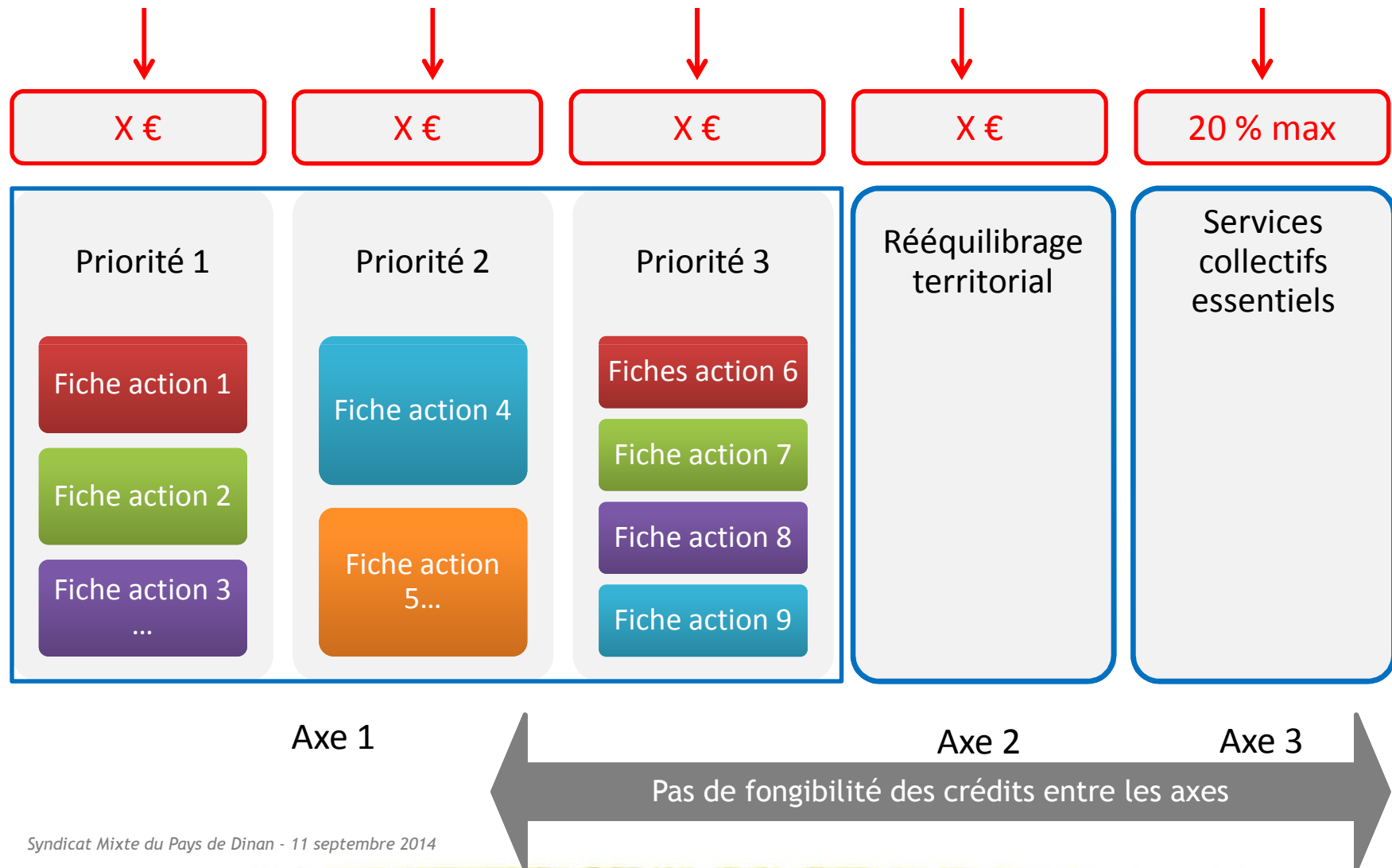
- Une réunion par thème de la stratégie
  - Jeudi 04 septembre de 18h15 à 21h30
  - Mardi 09 septembre de 18h15 à 21h30
  - Jeudi 11 septembre de 18h15 à 21h30
- Ouverte à tous

## PHASE 3 : CONSTRUCTION DES RÉPONSES

- Réponse AMI pour le 31 octobre 2014
- Réponse pour LEADER pour le 31 décembre 2014

# Convention pour les priorités partagées de développement

4 163 619 € pour 3 ans



# LES CRITÈRES DE LA RÉGION

# LA GRILLE DÉVELOPPEMENT DURABLE

## = Grille de questionnement

➔ Objectif d'amélioration qualitative des projets

*« L'argent public se fait rare, à tous les niveaux, il n'est plus temps d'imaginer des investissements redondants, à moitié utilisés ou mal conçus, construits à l'économie et qui sont à repenser et modifier intégralement rapidement. La durabilité de nos investissements n'est plus un luxe, un supplément d'âme ou un verdissement de projets. C'est la condition de l'utilité, de l'acceptabilité de ces investissements par nos concitoyens.*

*Il revient aux collectivités, aux acteurs publics et privés, de montrer qu'il nous faut désormais avoir des projets d'urbanisme durable, respectueux de l'environnement et de la qualité de la vie. Ces équipements doivent être multifonctionnels, utiles à leurs usagers, ne pas nuire à l'environnement, intégrer toutes les dimensions du futur développement régional... »*

*Session juin 2014 - Pierrick MASSIOT  
Président de la Région Bretagne*

Chaque projet soutenu dans le cadre des Contrats de partenariat Région/pays 2014-2020 sera questionné autour de **quatre piliers** déclinés en **8 cibles**.

Ainsi, ils seront analysés au regard de :

- leur bonne intégration aux problématiques du **territoire**. La prise en compte des questions relatives au foncier et à l'accessibilité seront ainsi examinées ;
- leur contribution au développement du **lien social** : insertion/mixité des populations, bien-être et santé, mise en valeur du patrimoine et le développement des langues régionales, de l'art et de la culture ;
- la prise en compte des enjeux de **transition écologique et énergétique** : préservation des ressources et de la qualité de l'environnement et maîtrise de la consommation énergétique ;
- la valeur ajoutée créée pour l'**économie locale et l'efficience** du projet.

# MODALITÉS D'APPRÉCIATION DE LA QUALITÉ ATTENDUE PAR LA RÉGION

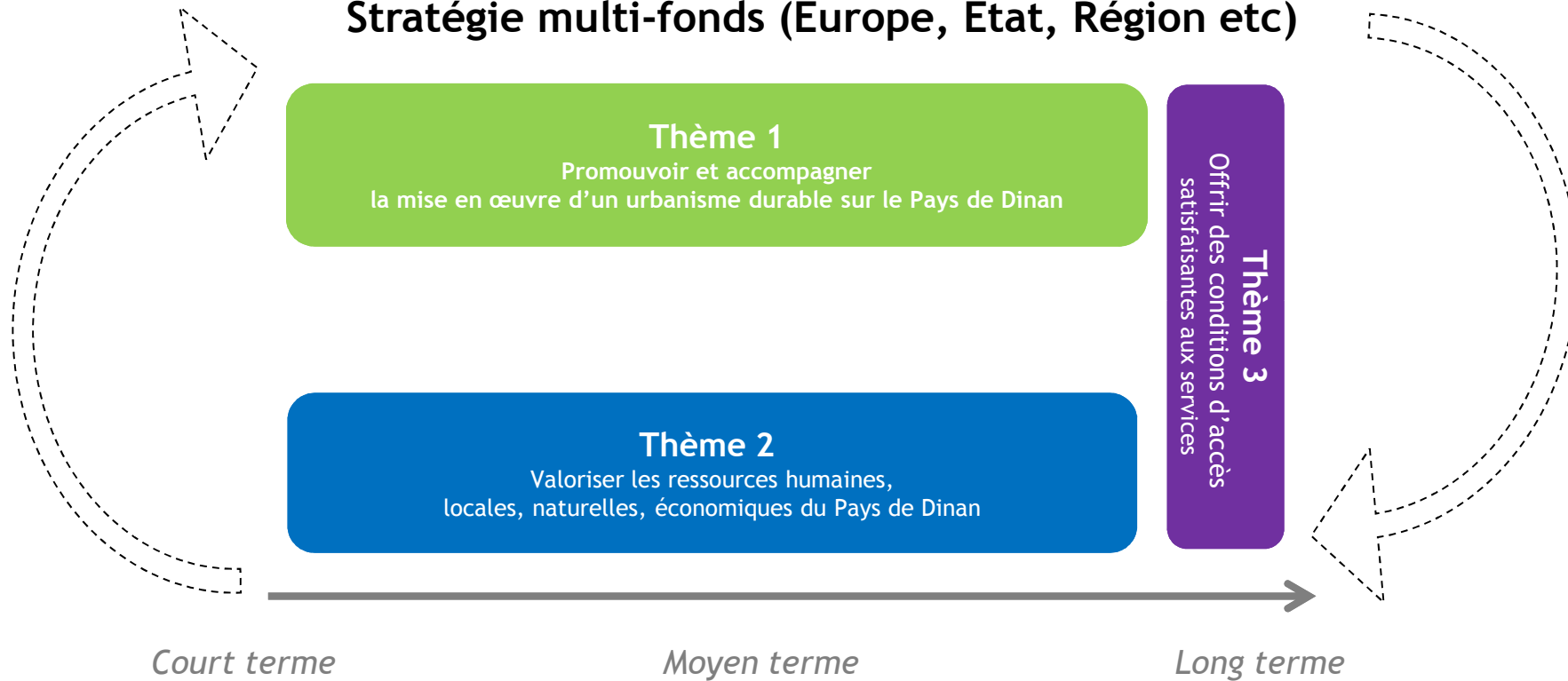
« La Région souhaite que, pour chaque projet, les 8 cibles organisées en 4 piliers puissent être interrogées par le porteur de projet.

Elle considérera comme **recevable** un projet qui se sera positionné de manière cohérente avec les orientations régionales (cf éléments d'appréciation) sur **au moins 6 cibles réparties sur chacun des 4 piliers.** »

Votée en comité syndical  
le 19 décembre 2013

# STRATÉGIE 2014 - 2020

Stratégie multi-fonds (Europe, Etat, Région etc)





Promouvoir et accompagner  
la mise en œuvre d'un urbanisme durable

# THÈME 1

# QUELQUES ÉLÉMENTS D'ÉCLAIRAGE

- Des **dynamiques constructives fortes** MAIS logiques de périurbanisation à partir du pôle principal de Dinan ; urbanisation extensive ; étalement pavillonnaire...
- La **croissance démographique importante** constatée depuis une dizaine d'années, **ayant vocation à se prolonger**, le PADD du SCoT prévoit l'accueil de plus de 17 000 habitants d'ici 20 ans
- La **dévitisation des centre-bourgs** : disparition des commerces ; vacances de logements...
- L'**uniformisation du parc de logements** susceptible dans une certaine mesure de compromettre à terme l'attractivité résidentielle du territoire (logement individuel/de grande taille ; majorité de propriétaires occupants au détriment de l'offre locative ; faiblesse de l'offre de logements sociaux...),
- La **vocation touristique** du territoire

# QUELQUES ÉLÉMENTS D'ÉCLAIRAGE

- Des dispositifs d'appui récemment mis en place à l'échelle du Pays
  - Conseil en énergie partagé en direction des communes
  - Espace info Energie (CG 22, ADEME) en direction des particuliers
- Le champ de l'urbanisme durable ainsi que les **politiques intégrées d'habitat** apparaissent avoir encore été peu investis localement : (ex Dinan Communauté : programme local de l'habitat ; fonds d'intervention intercommunal ; plan d'action foncière ; chargé de mission « urbanisme foncier » ; contractualisation avec le CAUE en vue d'une charte urbaine, paysagère et environnementale...)
- La mise en place d'**initiatives volontaristes locales** (ex : Programme d'intérêt général « rénovation énergétique » sur la CC Matignon)

# PAR RAPPORT AU SCOT

- Les orientations inscrites dans le SCoT doivent être mis en œuvre localement dans les 3 ans suivant son approbation
- Comment les initiatives communales ou intercommunales visant la mise en œuvre des préconisations portées par le SCOT pourront être impulsées et accompagnées ?

# LES QUESTIONS À SE POSER AUJOURD'HUI

- Combien de fiches actions (5 max) ?
- Pour chaque fiche action :
  - Intitulé ?
  - Problématique ?
  - Types de projets éligibles ?
  - Enveloppe financière ?
  - Statuts des porteurs de projets ?
  - Dépenses éligibles/dépenses non éligibles
  - Critères de sélection

# ANNEXES

# QUELQUES PISTES DE CRITÈRES POUR LA RECONNAISSANCE DES PROJETS D'INTÉRÊT DE PAYS

RUBRIQUE	EXEMPLE D'ELEMENTS D'ARGUMENTAIRE
Inscription dans un espace territorial élargi	<ul style="list-style-type: none"> <li>Affirmation et reconnaissance du territoire à l'échelle régionale / caractère innovant du projet</li> <li>Coopérations avec les territoires périphériques</li> <li>Cohérence avec des politiques régionale ou départementale</li> <li>Prise en compte de l'environnement « concurrentiel »</li> </ul>
Cohérence avec les grandes orientations du SCoT du pays	<ul style="list-style-type: none"> <li>Inscription dans l'armature urbaine du SCOT : pôle de centralité de Dinan, centralités secondaires de Plancoët, Broons-Caulnes, Matignon-St Cast, pôles relais ruraux ou estuariens</li> <li>Cohésion territoriale : liens littoral - ville - rural</li> </ul>
Politique d'animation mutualisée	<ul style="list-style-type: none"> <li>Justification de la « bonne échelle » pour porter la politique d'animation</li> <li>Mutualisation de réflexions, de moyens d'animation, de moyens d'ingénierie</li> </ul>
Intégration des principes de développement durable	<ul style="list-style-type: none"> <li>Performance environnementale et énergétique : <ul style="list-style-type: none"> <li>qualité énergétique du bâti / énergies renouvelables / qualité urbaine et architecturale</li> <li>Impulsion et accompagnement aux pratiques éco-responsables</li> <li>Valorisation des ressources locales / énergies renouvelables</li> </ul> </li> <li>Développement économique socialement responsable <ul style="list-style-type: none"> <li>valorisation des ressources humaines locales</li> <li>insertion par l'activité</li> <li>Economie sociale et solidaire</li> </ul> </li> </ul>

## QUELQUES PISTES DE CRITÈRES POUR LA RECONNAISSANCE DES PROJETS D'INTÉRÊT DE PAYS

RUBRIQUE	EXEMPLE D'ELEMENTS D'ARGUMENTAIRE
Inscription dans un espace territorial élargi	<ul style="list-style-type: none"> <li>Affirmation et reconnaissance du territoire à l'échelle régionale / caractère innovant du projet</li> <li>Coopérations avec les territoires périphériques</li> <li>Cohérence avec des politiques régionale ou départementale</li> <li>Prise en compte de l'environnement « concurrentiel »</li> </ul>
Cohérence avec les grandes orientations du SCOT du Pays	<ul style="list-style-type: none"> <li>Inscription dans l'armature urbaine du SCOT : pôle de centralité de Dinan, centralités secondaires de Plancoët, Broons-Caulnes, Matignon-St Cast, pôles relais ruraux ou estuariens</li> <li>Cohésion territoriale : liens littoral - ville - rural</li> </ul>
Politique d'animation mutualisée	<ul style="list-style-type: none"> <li>Justification de la « bonne échelle » pour porter la politique d'animation</li> <li>Mutualisation de réflexions, de moyens d'animation, de moyens d'ingénierie</li> </ul>
Accessibilité	<ul style="list-style-type: none"> <li>Accessibilité physique : <ul style="list-style-type: none"> <li>Inscription dans l'armature urbaine de la commune</li> <li>Prise en compte des publics « empêchés » dans l'aménagement (handicap...)</li> </ul> </li> <li>Mixité sociale et intergénérationnelle <ul style="list-style-type: none"> <li>Politique tarifaire envisagée</li> <li>Accompagnement de publics spécifiques dans l'accès à l'équipement ou l'animation</li> <li>Réponse à des évolutions de modes et rythmes de vie</li> </ul> </li> <li>Réponse à des besoins spécifiques en direction de la jeunesse</li> </ul>
Intégration des principes de développement durable	<ul style="list-style-type: none"> <li>Performance environnementale et énergétique : <ul style="list-style-type: none"> <li>qualité énergétique du bâti / énergies renouvelables / qualité urbaine et architecturale</li> <li>Impulsion et accompagnement aux pratiques éco-responsables</li> <li>Valorisation des ressources locales / énergies renouvelables</li> </ul> </li> <li>Dimension économique <ul style="list-style-type: none"> <li>Emploi - insertion</li> <li>Attractivité économique</li> </ul> </li> </ul>



# QUELQUES PISTES DE CRITÈRES POUR LA RECONNAISSANCE DES PROJETS D'INTÉRÊT DE PAYS

RUBRIQUE	EXEMPLE D'ELEMENTS D'ARGUMENTAIRE
Inscription dans un espace territorial élargi	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Affirmation et reconnaissance du territoire à l'échelle régionale / caractère innovant du projet</li> <li>• Coopérations avec les territoires périphériques</li> <li>• Cohérence avec des politiques régionale ou départementale</li> </ul>
Cohérence avec les grandes orientations du SCOT du Pays	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Inscription dans l'armature urbaine du SCOT : pôle de centralité de Dinan, centralités secondaires de Plancoët, Broons-Caulnes, Matignon-St Cast, pôles relais ruraux ou estuariens</li> <li>• Cohésion territoriale : liens littoral - ville - rural</li> </ul>
Politique d'animation mutualisée	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Justification de la « bonne échelle » pour porter la politique d'animation</li> <li>• Mutualisation de réflexions, de moyens d'animation, de moyens d'ingénierie</li> </ul>
Intégration des principes de développement durable	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Dimension sociale et implication citoyenne : <ul style="list-style-type: none"> <li>• Sensibilisation, éducation, promotion, formation, soutien aux bonnes pratiques, dimension partenariale...</li> </ul> </li> <li>• Dimension économique <ul style="list-style-type: none"> <li>• Emploi - insertion</li> <li>• Approche filière</li> <li>• Attractivité économique</li> </ul> </li> </ul>

Syndicat Mixte du Pays de Dinan

[paysdinan@pays-de-dinan.org](mailto:paysdinan@pays-de-dinan.org)

☎ 02.96.87.42.40

Conseil de Développement

[pays.dinan@wanadoo.fr](mailto:pays.dinan@wanadoo.fr)

☎ 02.96.85.50.28